Des traces de l'érosion d'une dune sur l'île de Noirmoutier (Vendée), le 29 février.
PHOTO THÉOPHILE TROSSAT

# Face à l'enjeu climatique, les littoraux doivent se repenser

**Pour le géographe Samuel Robert, l'érosion côtière et le risque de submersion marine impliquent une adaptation qui se heurte à l'économie touristique et résidentielle.**

Par
**SAMUEL ROBERT**

DR

Géographe, directeur de recherche au CNRS, membre du laboratoire Espace (UMR 7300) à l'université d'Aix-Marseille

Sur le littoral français, l'été a, cette année encore, attiré de nombreux visiteurs et touristes. Beaucoup y ont passé du bon temps et certains ont même rêvé de pouvoir y acquérir un pied-à-terre ou y habiter pour toujours. Pourtant, ces paysages ne sont pas immuables. Ils sont affectés par les effets du changement climatique. L'érosion et le recul rapide de la côte sableuse dans les Landes et en Gironde, les submersions sur le littoral charentais et vendéen, les tempêtes associées aux grandes marées en Bretagne, le recul des falaises normandes, ou encore les «coups» de mer sur la Côte d'Azur en sont des manifestations évidentes, spectaculaires et parfois meurtrières.

Aussi, parce que le réchauffement de la planète est un phénomène de grande amplitude, ses effets vont s'exprimer dans la durée. Les côtes françaises vont donc s'éroder et subir des inondations voire l'avancée de la mer pendant encore de longues années. Pour y faire face, l'Etat a développé un cadre stratégique et réglementaire visant à limiter les risques et à organiser l'adaptation des territoires, dont la loi climat et résilience d'août 2021 est l'outil le plus récent. Brièvement résumés, les principes d'aménagement à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme sont de réduire les risques induits par la recrudescence et l'amplification des aléas venus de la mer sur des côtes très aménagées (obligation de l'ajout d'un étage aux habitations situées en zone submersible, délimitation de zones *non aedificandi* à proximité d'un secteur en forte érosion, non-reconstruction et démolition d'immeubles ayant été affectés par un aléa, par exemple), et de permettre l'épanchement des eaux marines sur les terres lors d'évènements météo marins extrêmes afin de limiter la pression sur les espaces les plus aménagés.

## De Hyères à Lacanau

Ainsi, depuis un peu plus d'une dizaine d'années, les notions de recul ou retrait stratégique, de relocalisation, ou encore de recomposition spatiale circulent dans les services de l'Etat et dans les territoires. Elles désignent le déplacement et /ou le réaménagement de logements, d'équipements publics ou privés, d'espaces de loisirs et d'infrastructures (voie routière, voie ferrée), pour les soustraire ou les adapter au risque. Pour évaluer la faisabilité et préparer les exécutifs locaux ainsi que les habitants à de telles opérations, des expérimentations ont été menées dès 2012 (à Ault, Hyères, Lacanau, Petit-Bourg ou encore Vias), ouvrant la voie à l'élaboration de stratégies de gestion dite «intégrée» du trait de côte, soit une gestion du rivage faisant intervenir tous les acteurs concernés, pour traiter simultanément de toutes les thématiques d'intérêt, et ce aux différentes échelles pertinentes de réflexion.

Cependant, dans un pays où le tourisme littoral et les résidences secondaires en bord de mer sont très développés, en lien avec un fort attachement aux paysages côtiers et un engouement puissant pour les activités récréatives liées à la mer, cette nouvelle doctrine produit des résistances et crée un dilemme pour de nombreux acteurs locaux. Soit ils optent pour sa mise en œuvre au risque de compromettre leur modèle de développement. Soit ils «résistent» et cherchent d'autres solutions pour maintenir ce modèle, au risque de s'exposer davantage aux aléas marins. L'adaptation du littoral se heurte ainsi à une puissante inertie territoriale, découlant d'une dépendance à l'économie touristique et résidentielle qui n'a cessé de s'accentuer ces dernières décennies.

## Dépendance du tourisme

Pour saisir l'acuité du problème, il faut rappeler que l'économie de «l'accueil» est très développée sur les côtes françaises. Dans l'Hexagone, 25 % des logements des communes riveraines de la mer et des lagunes sont des résidences secondaires (contre 9,7 % dans les métropoles) et les taux peuvent être très élevés dans un grand nombre de petites localités : Etretat (46 %), Saint-Gilles-Croix-de-Vie (48 %), Hossegor (65 %), Wissant (71 %), Le Grau-du-Roi (80 %). Cette spécialisation crée une dépendance aux recettes fiscales issues des résidences secondaires (taxes foncières) ou découlant des transactions immobilières (droits de mutation à titre onéreux), de même qu'aux revenus indirects liés à la présence des résidents secondaires, auxquels il faut ajouter les touristes qui fréquentent ces mêmes localités. Aussi, l'aménagement de l'espace et l'urbanisme reflètent ce profil résidentiel et touristique. L'urbanisation s'étire le long du rivage et valorise la proximité de la mer, tout comme beaucoup d'infrastructures et équipements : complexes hôteliers, ports de plaisance, marinas, promenades ou boulevards de bord de mer, casinos, établissements de loisir, complexes sportifs, etc. In fine, la centralité fonctionnelle et l'identité urbaine de nombreuses communes sont étroitement liées à la mer, tandis que celle-ci alimente toujours un fort «désir de littoral», au point que même des maisons, pourtant très objectivement exposées à des risques, continuent de trouver acquéreur. Comment s'en éloigner ? Comment reconfigurer des bords de mer emblématiques, participant du patrimoine collectif et générateur d'activité économique et d'emplois ? Que faire lorsque des dizaines voire des centaines d'habitations ne sont plus séparées de la mer que par des enrochements ou des dunes improvisées ? Il est difficile de répondre à de telles questions, mais il est certain qu'un secteur touristique et résidentiel très développé, tout comme des aménagements poursuivant la survalorisation des bords de mer (à l'instar des travaux actuels de requalification de la Croisette à Cannes, de la «promenade de mer» à La Baule, ou le projet «nouvelles vagues» à Royan) peuvent entraver la réflexion et l'élaboration de stratégies d'adaptation appropriées à l'enjeu climatique. Plus que jamais, il est nécessaire d'imaginer d'autres formes de mise en valeur, d'autres logiques d'aménagement et d'autres manières d'habiter les territoires littoraux. Aussi, ce type d'exercice doit concerner l'ensemble des parties prenantes (habitants, résidents secondaires, élus, acteurs économiques et associatifs) voire des acteurs de la recherche et du monde artistique. Changer de paradigme et se projeter dans le temps long requiert l'effort et la contribution de tous.